

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE**Séance du 10 avril 2025**

Membres en exercice :	Date de la convocation: 01/04/2025
15	<i>Le dix avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire</i>
Présents : 12	
Votants : 15	Présents : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY, Sébastien RAYNAL, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON
Pour : 15	
Contre : 0	Représentés : Luc GODÉRIAUX-LEDRU représenté par Alain RAYNALDY, Jeanne VANOVERMEIRE représentée par Nathalie BONNAL, Sébastien JACQUES représenté par Marianne MOULIN
Abstentions : 0	
	Excusés :
	Absents :
	Secrétaire de séance : Gilles PASCAL

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - COMMUNE LACHAMP-RIBENNES 2024 - DE_2025_003

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 127 354,53 €
- décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	81 975,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	18 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	45 476,53
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	127 354,53
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	127 354,53
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	55 528,87
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	71 825,66
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Date de transmission de l'acte: 28/04/2025

Date de réception de l'AR: 28/04/2025

048-200083335-DE_2025_003-DE

A G E D I

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,
Gilles PASCAL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28 / 04 / 2025
et publié ou notifié
le 28 / 04 / 2025



Date de transmission de l'acte: 28/04/2025
Date de reception de l'AR: 28/04/2025
048-200083335-DE_2025_003-DE
A G E D I